

Dominique YVON
Conseiller municipal
Mez-Lomener
56590 GROIX

Monsieur le Président
de la CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
3 Rue Robert d'Arbrissel
CS 64231

35042 RENNES CEDEX

Rennes, le 8 mars 2004.

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 13 février 2004, relatif aux observations retenues à titre définitif, j'ai l'honneur de vous faire part des observations suivantes :

1) Situation financière de la commune :

Page 2/14, paragraphe 6 : « *Ainsi, avec une situation déjà dégradée en 2000...* ».

Il me semble que la situation financière en 2000 était loin d'être dégradée puisque la capacité d'autofinancement était de 643 180 € alors que le Budget primitif de la commune avait supporté l'ensemble des dépenses du port (frais de personnel, frais de gestion...) et que la commune a dû faire face en 2000 à des dépenses importantes dues à la marée noire (hébergement, nourriture des militaires et pompiers, achat de carburant et de matériel de nettoyage). De plus, dans l'excédent de 643 180 €, le report des exercices antérieurs n'est pas compris.

Page 5/14, paragraphe 5 : « *En outre, l'état..... Ces travaux réalisés en 1999/2000 auraient dû être imputés au budget annexe.* »

Il s'agit, en fait, de travaux de voirie qui ne semblaient pas en rapport avec le budget du port.

Quant à votre remarque sur « *la conduite du contrôle qui a été rendue difficile par l'incapacité de la commune à fournir la moindre réponse écrite aux demandes qui lui ont été adressées* », c'est un fait connu de tous à Groix, Monsieur le Maire ne répond jamais aux courriers que l'on lui adresse. Qu'il veuille faire croire que la municipalité précédente avait un mauvais classement des archives n'est pas très sérieux. Le classement des archives n'était pas du ressort des élus mais du personnel administratif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Dominique YVON